

Deux sous-commissions sont créées chargées respectivement :

- des questions linguistiques, des sciences sociales et humaines et des relations universitaires ;
- des questions de l'audiovisuel et du livre ;

Les échanges artistiques sont traités le mardi 30 octobre en séance plénière avec la participation des représentants des principaux organismes concernés afin de créer les conditions d'une plus grande concertation et d'une meilleure organisation des échanges.

18